

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-659104

132122



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

7287

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule

Société

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : DAOUI MOHAMED

Date de naissance : 03/06/1967

Adresse : 32 L'OREE DE BOUSKOURA CASA

Tél. : 06 61 11 00 83

Total des frais engagés : 1765,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du Médecin :

Date de consultation : 05/10/2022

Nom et prénom du malade : DAOUI MOHAMED

Age : 54

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie Respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/10/2022

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL DRAÏSS BOUCHTA ASLANI Boulevard de l'Indépendance Boukourd 109, Km 11 Casablanca	21/9/22	1765,80

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE																				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.																				
SOINS DENTAIRES 		Dents Traitées (List of treated teeth)	Nature des Soins (Nature of treatments)	Coefficient (Coefficient)																
				INP : <input type="text"/>																
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>																
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>																
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>																
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>																
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES 		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <table border="1"> <tr> <td colspan="2">H</td> <td colspan="2">G</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>00000000</td> <td>21433552</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D</td> <td colspan="2">B</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>35533411</td> <td>00000000</td> <td>11433553</td> </tr> </table> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			H		G		25533412	00000000	21433552	00000000	D		B		00000000	35533411	00000000	11433553
H		G																		
25533412	00000000	21433552	00000000																	
D		B																		
00000000	35533411	00000000	11433553																	
		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>																		
		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>																		
		DATE DU DEVIS <input type="text"/>																		
		DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>																		

Dr. GADDAR Wassil

PNEUMOLOGUE

Asthme - Allergies
 Pathologie du Sommeil
 Arrêt du Tabac
 Spirométrie - Bronchoscopie
 Tests Cutanés
 Maladies professionnelles

6 118001 160174

6 118001 160174

SINGULAIR® 5 mg

28 comprimés

DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC B.P. 136 - BOUSKOURA
 P.P.V: 303,00 DH
 AMM 204 DMP/21/NCI



6 118001 160174

SINGULAIR® 5 mg

28 comprimés

DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC B.P. 136 - BOUSKOURA
 P.P.V: 303,00 DH
 AMM 204 DMP/21/NCI

احبوبات الحساسية
 الأمراض المهنية

e : 21/09/22

Mr IBRAHIM DAOUI

74772/140414-2

SINGULAIR® 5 mg

28 comprimés

DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC B.P. 136 - BOUSKOURA
 P.P.V: 303,00 DH
 AMM 204 DMP/21/NCI

IOTIFEN® 0,02 %

Kétotifène

53,30

1- Totifen Sing 53,30 j. pat 1 mois
 909,00 1/2 cu mes S.V. 303,00 X 3
 2- Singulair s- 1cp n drogue j. pat 3 mois
 204.20 Tabacux 10x10x2 le Sing 3 mois
 3- 100,00 1pul v/v j. pat 3 mois
 4- Loréut si/ep 24,50 X 2 1 cu mes j. pat 1 mois

N° Lot: 1UW755
 Fab: 10/2021
 Per: 10/2024

PPV : 102,10 DH

N° Lot: 1UW753
 Fab: 10/2021
 Per: 10/2024

PPV : 102,10 DH

PPV:24DH50
 PER: 11/23
 LOT: K3231

PPV:24DH50
 PER: 06/24
 LOT: L2023

بابا(ا) الطابق 5 (مصعد متوفى) الشقة 12 في المستشفيات - الدار البيضاء.

11, Rue Abou Hassan Askari (ex - Lavoisier) 5^{me} Etage (avec ascenseur)

Urgence

06 77 20 20 24

05 22 860 444

ICE: 002023220000065

l.com

1 375.00 125.00
5- Flexoptile x 25

ID: 649665 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 125,00 DH
6 118001 140329

ID:649665 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:125,00 DH
118001 3329

mettre de l'air
la chambre
d'inhaltat.

45.30
6- Butovit

3 May

ID:649691 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV:125,00 DH
6 118001 140329

130. \rightarrow absent be sport.

7. Zentrale Verteilungswerte S.V. einf.

1765.89

Cipla Maroc
BP 4491-11850
Oum Azza , Ain Aouda

PPC: 130 DH 00

A standard linear barcode is positioned horizontally across the page. It consists of vertical black bars of varying widths on a white background. A thin, dark diagonal line runs from the top-left towards the bottom-right, intersecting the barcode.

8 201117 261310

PHARMACIE EL DRABNA
BOUCHERA LASLAMI
Docteur en Pharmacie
Route Bouksoura 109, Km 11
El Drabna Oued haouz Casablanca

Lot n°: 0085019A
Pér.: 02-2025

P.P.V: 45 DH 30